

Qu'est-ce qu'un P.P.R.E ?

Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Le P.P.R.E. concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement

Le P.P.R.E. est à l'initiative **de l'équipe pédagogique** et c'est elle qui en assure la mise en œuvre.

Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises, sur proposition des équipes enseignantes qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève.

Les actions conduites sont :

- élaborées par l'équipe pédagogique ;
- formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation ;
- discutées avec les représentants légaux ;
- présentées à l'élève ;
- mises en œuvre par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe ou par un autre enseignant en fonction des besoins

Des enseignants spécialisés du Rased (en primaire) ou, le cas échéant, d'autres professeurs spécialisés, peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE.